



HAL
open science

Histoire d'une révolution. La Réunion (1789-1803)

Claude Wanquet

► **To cite this version:**

Claude Wanquet. Histoire d'une révolution. La Réunion (1789-1803). Annales historiques de la Révolution française, 1979, Georges Lefebvre pour le vingtième anniversaire de sa mort, 237, pp.495 - 506. 10.3406/ahrf.1979.3318 . hal-04077821

HAL Id: hal-04077821

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-04077821>

Submitted on 21 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Histoire d'une révolution. La Réunion (1789-1803)

Claude Wanquet

Citer ce document / Cite this document :

Wanquet Claude. Histoire d'une révolution. La Réunion (1789-1803). In: Annales historiques de la Révolution française, n°237, 1979. Georges Lefebvre pour le vingtième anniversaire de sa mort. pp. 495-506;

doi : <https://doi.org/10.3406/ahrf.1979.3318>

https://www.persee.fr/doc/ahrf_0003-4436_1979_num_237_1_3318

Fichier pdf généré le 14/01/2020

HISTOIRE D'UNE RÉVOLUTION

LA RÉUNION (1789-1803)

Eldorado ou paradis primitif, Bourbon en 1789 répond-elle à l'image que la sensibilité européenne a tendance à se faire d'une île tropicale ?

Indéniablement elle donne une impression première de richesse. À côté des ressources naturelles de la chasse ou de la cueillette, l'agriculture, favorisée par la variété des micro-climats, est très diversifiée avec toutefois une prédominance déjà ancienne des cultures vivrières (maïs, blé, riz, légumes divers) permettant de larges exportations vers l'île de France dont Bourbon est « la nourrice » et même vers des contrées plus lointaines de l'océan Indien. Cependant, sur le marché européen, ce sont les cultures spéculatives qui font la réputation de l'île : café en plein renouveau, plantes à épice et coton, grands espoirs de l'époque royale. L'essor agricole va de pair avec l'expansion démographique, très sensible depuis 20 ans, puisque la population libre est passée, au minimum, de 5 237 individus à 9 111, celle des esclaves de 21 047 à 37 984. Une administration généralement éclairée encourage ces progrès, tente des expériences nouvelles, rêve de constructions et d'urbanisme.

De l'avis général des mémorialistes, le bilan de l'époque royale est largement positif, surtout en comparaison de celui de la fin de la Compagnie des Indes. Et pourtant les bourgades demeurent de « grands hameaux », la conservation et la valorisation des productions agricoles s'avèrent très insuffisantes, la richesse très inégalement répartie : à côté d'une poignée de grands propriétaires (2 % du total), la grande majorité des habitants vit médiocrement et une frange importante est franchement misérable.

La tentation première est d'imputer cette situation aux multiples défauts de la société créole sur lesquels les contemporains s'étendent à plaisir : paresse, ignorance, libertinage, ivrognerie, brutalité et surtout vanité, inévitable corollaire du système esclavagiste. Mais à sa décharge, le colon peut invoquer la foule d'obstacles, imposés par la nature ou artificiellement créés par l'homme, qui entravent ses efforts. Les caprices climatiques, longues sécheresses ou furieux ouragans, sont les plus spectaculaires. Mais il y a aussi, plus insidieuse, l'action des multiples animaux déprédateurs et des parasites ; et plus oppressant, le poids de la tradition : celle d'une économie primitive de pillage des ressources naturelles, responsable de dégâts irréparables et dont l'esprit n'a pas toujours disparu ; celle d'une répartition anarchique des

* Présentation de la thèse de doctorat ès-lettres, soutenue devant l'Université de Provence, le 29 mai 1978, le jury étant composé de M. Mollat, président, J.-L. Miège, rapporteur, P. Chaunu, Gontard et A. Soboul.

concessions, aggravée par le partage égalitaire des héritages, qui a engendré un régime foncier aberrant dans lequel de multiples terres demeurent sans culture ; celle de la médiocrité, voire de la carence, du réseau routier et plus encore de l'infrastructure portuaire et maritime. Tous ces facteurs conjugués ont pour effet de bloquer le progrès économique de Bourbon, de l'enfermer davantage dans son insularité et même de la fractionner en quartiers disparates et cloisonnés.

En vérité, l'administration royale est loin d'avoir suffisamment fait pour remédier à cette situation. Sur place d'abord, où généralement aigrie par ses médiocres conditions d'existence, elle s'abandonne souvent à l'indolence, parfois à la vénalité, presque toujours à l'abus d'autorité ; défauts hypertrophiés dans la faune des magistrats et hommes de loi qui exercent sur l'île une véritable tyrannie que la passion très générale des créoles pour la chicane et la fréquente confusion entre les pouvoirs administratif et judiciaire favorisent grandement. En métropole ensuite, car au handicap de l'éloignement s'ajoutent pour l'île ceux de la nonchalance ou de la désinvolture des bureaux ministériels, parfois même de leur véritable incompréhension de ses besoins réels : ainsi la politique céréalière contradictoire imposée par Versailles s'avère-t-elle désastreuse. Par ailleurs, un fossé sépare les déclarations d'intentions expansionnistes des bureaux du ministère et la médiocrité des moyens qu'il accorde pour leur concrétisation : les envois aux Mascareignes de techniciens et surtout d'argent sont toujours très insuffisants, les obligeant à imaginer sans cesse de nouveaux expédients monétaires aussi dangereux que fragiles. De plus, Bourbon est le parent pauvre de l'ensemble insulaire, constamment sacrifié aux priorités accordées à l'île de France.

Aussi, en dépit des richesses naturelles, la vie y est-elle difficile et chère. D'où un malaise social que les préjugés d'un côté, les espérances et les rancunes de l'autre, alimentent également. La prolifération des pauvres blancs s'accroît en dépit des multiples méthodes essayées pour l'endiguer : mesures de refoulement ou d'assistance, encouragements à la colonisation intérieure (avec la création en 1785 du quartier de Saint-Joseph) ou à l'émigration, embrigadement militaire. Suicides, marronnages, parfois ébauches de révolte sont les moyens par lesquels les esclaves expriment leur protestation contre leur condition. A cette contestation, le pouvoir répond par un subtil dosage de mesures répressives et humanitaires. Dans l'ensemble, le régime esclavagiste bourbonnais paraît moins cruel que celui des colonies américaines ; mais la masse servile n'en demeure pas moins potentiellement une formidable menace pour l'ordre établi. Même si l'important métissage originel de la population exclut les rigides barrières de sang de type antillais, le racisme existe à Bourbon : peu nombreux et discrets, les libres de couleur pourraient aussi quitter leur réserve ordinaire pour revendiquer la fin des discriminations qui les frappent.

Une conjonction entre les différents groupes sociaux opprimés est donc une hypothèse plausible ; mais pour l'heure la contestation est surtout l'apanage d'une élite composée de magistrats aussi combattifs que certains parlementaires métropolitains et de quelques curés « difficultueux ». Une franc-maçonnerie très active regroupe les forces de progrès. Cependant, la conjoncture de la fin de l'Ancien Régime paraît peu propice à leur expression : la situation vivrière, difficile quelques années plus tôt, s'est améliorée ; nonobstant les querelles presque traditionnelles entre magistrats et administrateurs, la vie politique et sociale paraît calme. Mais cette impression est

trompeuse. En réalité, l'inspection de *Le Brasseur* en 1784-85 a ouvert une multitude de débats, suscité une foule de mémoires, sur les réformes souhaitables : la revendication par les colons d'une possibilité d'expression et des avantages politiques accordés aux îles du Vent prédomine. Du gros travail de réflexion et de critique fait par et contre l'administration royale se dégage le sentiment d'une spécificité bourbonnaise qui cherche l'occasion de s'exprimer et va la trouver dans la Révolution.

I. — LE TEMPS DES ESPERANCES (décembre 1789 - juin 1793).

La Révolution débute officiellement, en décembre 1789, par la consultation, voulue par le ministre, de chaque paroisse séparément sur l'opportunité de créer une Assemblée coloniale qui s'occuperait surtout de questions financières et économiques et pourrait désigner un député de l'île à Paris. Non seulement les paroisses sont unanimes à accepter le projet, mais plusieurs demandent déjà une véritable représentation aux Etats généraux ; celle de Saint-Denis réclame la création immédiate d'une Assemblée générale des habitants pour discuter de ces problèmes. La constitution d'un Comité permanent de 5 membres, chargé de faire prévaloir ces vues, est le véritable acte de naissance de la révolution locale. Toutefois, les administrateurs — le gouverneur Cossigny, libéral, mais très soucieux du maintien de l'ordre, et l'ordonnateur Duvergé, esprit plus tatillon et conformiste — résistent. Ils cherchent des consignes de fermeté auprès de leurs supérieurs de l'île de France, mais le brutal gouverneur général Conway est lui même débordé par les événements ; en mars 1790, l'Assemblée générale est autorisée.

Elue dans l'enthousiasme, elle ouvre ses travaux le 25 mai et immédiatement se déclare permanente et inviolable. Composée d'une majorité de propriétaires fonciers aisés et animée par quelques robins et négociants dynamiques, elle entreprend dans tous les domaines de la vie insulaire des réformes profondes. L'arrivée, milieu juillet, de l'arrêté et des instructions de la Constituante des 8 et 28 mars légalisant officiellement son existence, conforte sa position et lui permet, en octobre, de céder la place à une Assemblée coloniale qui continue son œuvre réformatrice.

L'accent est mis en priorité sur le bouleversement des structures politiques et administratives. S'inspirant des lois métropolitaines, « adaptées à la localité », et des modèles proposés par l'île de France, mais faisant aussi une large place aux initiatives locales, le règlement fondamental du 17 décembre 1790 définit les conditions d'exercice de la citoyenneté active, l'organisation et les attributions des Assemblées coloniales, dépositaires du pouvoir législatif en matière intérieure (sous réserve de l'approbation définitive de l'Assemblée nationale), des municipalités et des Assemblées administratives qui servent de relais entre elles.

Cependant, l'entrée en activité de ce nouveau régime se heurte à la résistance plus ou moins franche de l'administration traditionnelle (dans laquelle Chermont, royaliste modéré, a remplacé Cossigny) et surtout du Conseil supérieur, apprenti sorcier de la Révolution, qu'effarent maintenant ses audaces. Du milieu de 1790 à la fin de 1792, ils mènent contre les nouveaux corps constitués une guérilla procédurière, coupée de trêves et d'embellies, qui se cristallise surtout autour de la réforme judiciaire dont la mise en application est constamment différée. Finalement les formes extérieures de l'Ancien Régime survivent, mais la bataille qu'il livre est un combat d'arrière-garde.

Toutefois, le courant réformateur porte en lui-même ses limites et ses faiblesses. Il souffre constamment de la médiocrité des moyens matériels dont il dispose, qui provoque la lassitude et le découragement de ses représentants : l'absentéisme des élus est un mal chronique du nouveau régime et la renonciation de Saint-Joseph à son statut de commune autonome un symbole de ses difficultés. Mais les divergences proprement politiques le perturbent également : la définition des modalités électorales, le choix du représentant de l'île à l'Assemblée nationale, celui du lieu des séances de l'Assemblée coloniale, autant d'occasions pour les partis rivaux de s'affronter. Deux localités se singularisent par la violence de leurs querelles intestines : Saint-Denis où « propriétaires » et « prolétaires » se heurtent à chaque consultation électorale ; Saint-André où des rivalités de clans et d'ambitions engendrent une situation incroyablement confuse qui débouche finalement sur une sorte de révolte primitive contre le nouveau régime. A l'échelle de l'île, un clivage s'opère déjà entre la région Sous-le-Vent tout acquise à l'esprit des réformes et celle du Vent beaucoup plus réticente, parfois même franchement hostile.

Par ailleurs, les laissés pour compte de la Révolution s'avèrent menaçants : l'agitation des soldats contre les « bourgeois » est chronique ; les libres de couleur attendent du nouveau régime qu'il leur accorde, après l'égalité civile avec les blancs, celle des droits politiques ; enfin la masse servile demeure la formidable inconnue : les bouleversements dont elle est le témoin ne la laissent pas indifférente et l'émotion provoquée par l'affaire du curé Lafosse prouve, dès 1791, la crainte d'une partie de l'opinion devant le danger abolitionniste. Or, au milieu de 1792, le « complot » de Guillou Dubertin et Chevalier démontre les redoutables possibilités de collusion entre tous les groupes sociaux mécontents.

En octobre 1792, l'entrée de personnalités nouvelles sur la scène politique avive encore les passions : si Duplessis, le nouveau gouverneur, est un personnage assez falot, en revanche Tirol, commissaire civil envoyé par l'Assemblée nationale, bouillonne d'idées et de projets. Chargé d'organiser solidement et de compléter le nouveau régime, il sollicite la discussion et se passionne pour tout. Sous son impulsion, le débat politique connaît une vigueur nouvelle, d'autant que l'imagination débordante, la versatilité et les crises d'autoritarisme de Tirol l'amènent très vite à se quereller avec l'Assemblée en exercice et Duvergé. De toute cette fermentation émergent le 18 février 1793 les Bases de l'Organisation nouvelle adoptées par l'Assemblée qui, après une nouvelle et vaste consultation populaire, se transforme le 22 juin en une sorte de première Constitution insulaire.

A cette date, on peut dire achevée la première révolution bourbonnaise, révolution de notables libéraux, éclairés, mais soucieux aussi de préserver leurs privilèges sociaux. Il est alors possible de dresser une sorte de bilan de son œuvre.

En matière politique et administrative, l'île, tout en affirmant sa fidélité à la République française et en envoyant des représentants à Paris, continue à être régie intérieurement par des institutions particulières. Tout le système repose sur le principe électif : par rapport à 1790, les principales nouveautés sont l'octroi solennel du droit de vote aux libres de couleur ; l'importance accordée au Corps électoral, véritable pouvoir intermédiaire entre les assemblées primaires et l'Assemblée coloniale ; le remplacement des Assemblées administratives par un Directoire ; la réduction de l'autorité de la vieille administration cantonnée dans un rôle strictement militaire.

L'ensemble est dominé par le souci de prudence et de pragmatisme, mais aucune procédure de révision constitutionnelle n'est prévue.

La Révolution a réussi assez bien à s'accommoder de la survie du clergé local : celui-ci a participé activement à ses débuts et la sécularisation de ses biens s'est opérée sans crise, tout comme la fonctionnarisation des prêtres. Il est vrai que des sujets brûlants comme celui du serment de fidélité à la Constitution civile du clergé ont été prudemment esquivés.

En revanche, l'organisation judiciaire a été entièrement transformée : les espérances fondées sur les tribunaux d'arbitres et les bureaux de conciliation, le rôle capital dévolu dans chaque canton, en matière civile, au juge de paix, la création à Saint-Denis et à Saint-Paul de deux tribunaux criminels, l'adoption du système des jurys et du Code pénal métropolitain de 1791, tels sont les aspects les plus importants du nouveau régime.

Pour réussir les réformes, il faut de l'argent. Le produit de la vente des biens curiaux ne saurait seul suffire et la création d'un impôt colonial, passionnément discutée, est une sorte de pierre d'achoppement du nouveau régime. De multiples projets discordants sont présentés et finalement, rejetant totalement l'impôt direct, l'Assemblée opte en 1793 pour la taxation à l'entrée de l'île des noirs de traite, de la plupart des marchandises et particulièrement des boissons alcoolisées, et à la sortie des denrées coloniales.

Cependant le succès de ce système fiscal dépend en partie de la solidité et de l'abondance de la monnaie. Conformément à une décision royale antérieure, le papier-monnaie a refait son apparition aux Mascareignes en 1790. Mais la métropole n'envoyant aucun secours en piastres, son émission initiale s'avère très vite insuffisante et l'Assemblée coloniale de l'île de France en décide progressivement de nouvelles, créant ainsi un processus inflationniste qui met en péril la stabilité sociale.

Dans le secteur économique, le nouveau régime adopte des principes résolument libéraux. En matière de commerce extérieur, il accueille avec satisfaction les décisions de la Constituante d'abroger le privilège de la Compagnie des Indes, et réclame de la Législative, sans d'ailleurs l'obtenir, une pleine liberté. A l'intérieur, il prône la libre circulation des grains ; mais la nécessité oblige malgré tout les autorités à intervenir fréquemment à de multiples niveaux de leur production ou commercialisation. Dans l'ensemble, le bilan des transformations économiques apportées par la Révolution est d'ailleurs mince. On se contente de rajeunir la législation protectrice des cultures et de quelques améliorations ponctuelles, mais rien n'est tenté pour guérir les maux du régime foncier et les projets routiers et portuaires demeurent simples vœux pieux.

En matière sociale, les progrès sont plus sensibles : tandis que la création d'une imprimerie et la renaissance du collège colonial offrent à l'élite une ouverture vers la culture, les encouragements à l'enseignement primaire et l'ébauche d'une politique d'assistance témoignent d'une certaine sollicitude pour les humbles. L'amélioration des conditions matérielles d'existence des esclaves, l'adoucissement des sanctions infligées aux marrons, la volonté de garantir aux futurs affranchis une vie décente, participent d'un même souci philanthropique et humaniste.

Finalement, Bourbon a su assez bien « naturaliser la liberté » sur son sol. Son expérience révolutionnaire se rapproche de celle des colonies américaines, mais sans en avoir le caractère anti-métropolitain. Elle s'en différencie aussi par l'octroi aux libres de couleur des droits politiques et

le refus de la violence, ce qui a peut-être pour conséquence de la faire un peu oublier des dirigeants français. Modérée, sachant doser les apports extérieurs et les initiatives locales, la première révolution bourbonnaise a répondu aux espérances placées en elle, en donnant aux habitants libres la possibilité réelle de s'exprimer, en les débarrassant de la tutelle de l'île de France et de celle de l'administration traditionnelle. L'optimisme qui est son trait distinctif paraît donc justifié. Mais il doit être tempéré en considérant les difficultés, surtout matérielles et financières, qui entravent continuellement les progrès et la question fondamentale, délibérément laissée dans l'ombre, mais toujours susceptible de se poser, celle de l'émancipation des esclaves.

II. — DE L'ENTHOUSIASME AU DESENCHANTEMENT (juin 1793 - juin 1796).

Dans le deuxième semestre de 1793, tous les rouages du nouveau régime (troisième Assemblée coloniale, Directoire, tribunaux civils et criminels...) se mettent progressivement en place. Mais, depuis juin, un facteur nouveau est venu contrarier son fonctionnement harmonieux, la guerre.

En 1789, le potentiel militaire de l'île était dérisoire. En remplaçant la milice honnie par la Garde nationale, la Révolution l'a amélioré, mais les effectifs de la garnison ont encore fondu. Pourtant, à l'annonce des hostilités, l'île participe activement à l'énorme effort d'armement en course entrepris par sa voisine, et remet en activité le régiment des Volontaires dont la réorganisation était discutée depuis plusieurs mois.

Mais l'élan patriotique ne peut faire oublier l'acuité des problèmes matériels et financiers engendrés par la guerre. L'équilibre alimentaire, déjà précaire au début de 1793, est brutalement affecté par la ruée des corsaires sur les vivres bourbonnais qui provoque une véritable flambée des prix et fait réapparaître la menace de disette. En conséquence, le dogme de la libre circulation des grains est abandonné au profit de l'interdiction d'exporter et de l'achat par l'administration de toutes les récoltes vivrières. Mais encore faut-il avoir les moyens de financer l'opération. Or l'impôt nouvellement voté réussit mal et la Caisse de l'Etat, affectée par le surhaussement de la piastre, accablée de charges et de réclamations, ne voit d'autre échappatoire à la faillite que de nouvelles émissions monétaires.

Celles-ci accélèrent évidemment l'inflation et aggravent une situation sociale et politique déjà tendue. En effet, l'opposition des quartiers du Vent au nouveau régime ne désarme pas ; à peine nés, les tribunaux sont contestés et les différents pouvoirs coloniaux se heurtent dans des conflits d'autorité acharnés et parfois futiles. Enfin et surtout, des éléments nouveaux ont fait leur entrée dans l'arène politique, les clubs. Premières nées, les sociétés républicaines, plus tard regroupées sous le vocable de *Chaumières*, ont jusqu'en novembre 1793 une activité modeste. Mais la destitution à l'île de France, sous la pression populaire, du vice-amiral de Saint-Félix, déjà réfugié à Bourbon, stimule leur agressivité contre tous les partisans, réels ou supposés, de l'Ancien Régime. Ceux-ci toutefois paraissent avoir la majorité dans l'île et se regroupent dans la puissante société des Amis de l'Ordre qui, sous couvert de légalisme, prêche quasi ouvertement la contre-révolution.

Au début de 1794, l'affrontement entre les deux courants politiques rivaux paraît d'autant plus prévisible que les difficultés quotidiennes

d'approvisionnement, la vie chère, les fraudes... accentuent le malaise général. Début avril, l'annonce de la victoire montagnarde en métropole et du rappel des commissaires civils renforce la position des sans-culottes ; dans la nuit du 11 au 12, une petite expédition jacobine venue de l'île de France arrête un certain nombre de dirigeants jugés trop conservateurs, comme Duplessis et Tirol, que rejoignent en prison, quelques semaines plus tard, Saint-Félix et ses amis.

Ce coup de force couronne la deuxième révolution bourbonnaise, celle qui a conduit le mouvement populaire au pouvoir. Plus tard, la réaction triomphante et l'historiographie locale la présenteront comme un phénomène étranger à l'île et artificiellement plaqué sur sa vérité profonde. Mais en réalité, cette révolution a bien été longuement méditée et préparée sur place.

À partir d'avril 1794 et jusqu'en juin 1795, le sans-culottisme domine l'île qui prend son nom nouveau de La Réunion que lui a attribué la Convention. Les habitants adhèrent massivement aux *Chaumières*. Celles-ci ont, dans la plupart des quartiers, une large assise rurale ; mais au chef-lieu, artisans, petits commerçants et militaires forment l'aile marchante et insurrectionnelle du mouvement populaire, tandis que quelques négociants, « habitants » aisés et juristes lui donnent ses chefs.

Quoi qu'en aient dit plus tard témoins et historiens, le programme et les réalisations du sans-culottisme sont parfaitement cohérents : c'est l'exaltation d'un régime républicain épuré et démocratisé qui accorde une grande importance à la symbolique révolutionnaire, et fait appel à l'enthousiasme et aux dons patriotiques des habitants. Le personnel politique est renouvelé avec de nouveaux administrateurs (Roubaud, gouverneur assez effacé, et Chanvalon, politique souple) et une Assemblée coloniale élue par tous les citoyens âgés d'au moins 21 ans. La nouvelle Organisation du 28 germinal an III, inspirée de la Constitution française de 1793, place l'égalité en tête des droits du citoyen. Concrètement, cela se traduit par le vote de l'indemnité parlementaire, la grande facilité d'accès à tous les emplois, un nouveau régime fiscal d'impôt progressif sur la richesse en esclaves.

La Terreur est le corollaire de l'exaltation républicaine. En juin 1794 est créé un Comité de sûreté publique appelé à jouer un grand rôle dans la vie réunionnaise. Les bastions royalistes sont disloqués, la société des Amis de l'Ordre dissoute, le régiment des Volontaires épuré. Saint-André, le « Coblenz de l'île Bourbon », où des symboles révolutionnaires ont été profanés, perd son autonomie municipale. Toutefois, les sanctions prises individuellement contre les suspects royalistes sont clémentes et la Terreur locale n'est jamais sanglante. Car, à la différence de ses modèles métropolitains, le sans-culotte réunionnais ignore l'exaltation de la violence et se flatte de toujours participer au monde privilégié d'une révolution paisible.

En revanche, l'élan patriotique, allié à une vigoureuse anglophobie, est très fort. Il se traduit par un essai de mobilisation générale des hommes et de réquisition de tous les moyens matériels de défense. Un système de réduits défensifs est imaginé pour tenir en cas d'invasion. Toutefois, la médiocrité des ressources financières et certaines résistances, instinctives ou de principe, à la militarisation limitent la portée de cet effort militaire qui a comme heureux effet secondaire l'amélioration du réseau routier.

« Pourvoir aux subsistances de tous » est aussi un des objectifs prioritaires du gouvernement populaire. La tâche est d'autant plus difficile que la solidarité républicaine imposant de partager les ressources avec l'île de France est forte, en dépit de certains grincements et malentendus, et que l'an III est marqué par une sécheresse et des coups de vent calamiteux. Plus par la force des choses que par une volonté délibérée, les mesures dirigistes sont donc renforcées et une politique de taxation appliquée qui ne va pas toutefois jusqu'à l'adoption du maximum. Rompant avec l'apathie ordinaire de l'île en matière maritime, un effort méritoire est aussi fait pour trouver à Madagascar, aux Etats-Unis et en Europe, de nouveaux marchés d'approvisionnement.

Cependant, le mouvement populaire souffre de l'usure progressive de l'enthousiasme de ses membres ; de leur incompréhension des données politiques métropolitaines ; de leurs rivalités, particulièrement dans les fiefs républicains que sont Saint-Pierre et Saint-Louis ; de l'ambiguïté de ses rapports avec l'Assemblée coloniale qui s'appuie sur lui, mais rejette certaines de ses audaces ; de sa propre timidité, ainsi en matière de déchristianisation.

Et surtout, le sans-culotte réunionnais n'oublie jamais qu'il est aussi propriétaire d'esclaves. Certes, le mouvement populaire s'intéresse au sort matériel des noirs, encourage les affranchissements, suspend la traite dès août 1794. Mais cette politique s'inscrit finalement dans une tradition qui sait concilier le souci humanitaire et celui de l'intérêt bien compris des maîtres. Les *Chaumières* révèlent leur hostilité foncière à l'abolition de l'esclavage lorsqu'en septembre 1794 arrive la nouvelle du décret du 16 pluviôse an II. Celle-ci toutefois ne suscite ni trouble ni même émotion sérieuse dans l'île qui fait preuve de beaucoup de sang-froid et adopte une véritable politique de « cordon sanitaire » pour se protéger de la contagion abolitionniste. Le premier semestre de 1795 est très calme au point de vue social. Mais en s'associant totalement à la défense de l'ordre esclavagiste, le mouvement populaire se condamne lui-même.

En fait, à partir de juin-juillet 1795, une fois la signification du 9 thermidor clairement perçue, la réaction politique triomphe. Suspects et condamnés de 1794, libérés, réhabilités, s'emparent des postes de direction tandis qu'un nouveau gouverneur, Jacob de Cordemoy, royaliste prudent, prend ses fonctions et que la grande masse des habitants se désintéresse de la chose publique. Les journées d'avril sont reniées, les symboles révolutionnaires détruits, les *Chaumières* progressivement réduites à l'impuissance et finalement supprimées en janvier 1796, leurs adhérents les plus voyants poursuivis.

Les années 1795-96 voient une sensible aggravation du problème des subsistances motivée surtout par la pression de plus en plus forte de l'île de France et le mécontentement des planteurs. Loin d'être abandonné, la Terreur économique est donc renforcée. Mais l'augmentation du prix des grains qui est accordée en compensation épuise la Caisse de la République et impose le recours à de nouveaux expédients monétaires, les récépissés de grains. Tandis que l'inflation galope, la valeur des différents papiers-monnaies s'effondre totalement.

Cependant, malgré leur gravité, ces problèmes sont relégués au second plan par l'appréhension d'une tentative d'application par la métropole du « fatal décret » de pluviôse. En fait, le gouvernement français tergiverse et adopte, comme les députés des îles à Paris, des positions ambiguës

qui ont pour résultat d'accorder aux Mascareignes un long répit. Elles le mettent à profit pour préparer leur résistance en durcissant le régime esclavagiste et en expulsant systématiquement et discrètement tous ceux — noirs « mauvais sujets », surtout blancs « sans aveu » et jacobins délibérément confondus — qui pourraient menacer leur ordre social. Dans ce climat d'attente crispée, certains Réunionnais envisagent même déjà la proclamation unilatérale de l'indépendance comme le meilleur moyen d'esquiver le danger de l'abolition.

Mais, en juin 1796, l'arrivée à l'île de France de Baco et Burnel, agents du Directoire chargés d'émanciper les esclaves, met fin aux équivoques. A l'issue d'une brève crise, la foule des possédants et les autorités locales les rembarquent, se mettant ainsi en état de rébellion contre la métropole. Une pluie de mémoires s'efforcent toutefois de justifier cette attitude que La Réunion approuve pleinement. Ils présentent Baco et Burnel comme des terroristes, des agents de Pitt ; ils rappellent les désastres précédents des colonies américaines et font l'apologie du système politique et social des Mascareignes, en proposant de substituer à une abolition brutale et inévitablement sanglante de l'esclavage, une politique souple d'affranchissements progressifs.

Désormais, La Réunion se trouve dans une position foncièrement ambiguë et totalement différente de celle des colonies américaines. Tout en affirmant sa fidélité de principe à la République française, elle est en fait dans un régime d'autonomie. Certes, depuis 1790, tout le processus révolutionnaire tendait, peut-être confusément, vers cette situation ; mais elle est beaucoup plus imposée par les circonstances que voulue et survient dans une atmosphère très différente de celle de 1793. Car depuis, l'île est passée de l'enthousiasme au désenchantement, du désir de changement à la volonté de conservatisme, de l'ouverture au repliement. En considérant les difficultés qui, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, la guettent, elle ne peut manquer d'être saisie d'une sorte de vertige de l'avenir.

III. — LE TEMPS DES ORAGES (juin 1796-1803).

Organiser le provisoire, telle est en 1796 l'ambition des dirigeants réunionnais, mais l'apprentissage de l'autonomie de fait n'est pas facile. Sur l'île pèsent tout d'abord les impératifs militaires. Elle doit trouver pour l'escadre, récemment arrivée avec les agents du Directoire, et les corsaires des vivres et des recrues : dans ce domaine, l'originalité de sa politique est de transformer en défenseurs les individus qu'elle refoule. En dépit de la persistance de nombreux points noirs, sa défense s'améliore également, mais l'insertion des soldats dans la société créole est toujours difficile et les dépenses militaires aggravent encore le marasme financier.

Pour en sortir, on recourt à tous les expédients possibles : nouveaux récépissés de grains, contribution extraordinaire, droits de contrôle et de timbre... Mais la colonie doit aussi venir au secours de l'administration extérieure au bord de la faillite. L'Assemblée en profite pour accroître encore son autorité à ses dépens ; elle imagine finalement, en août 1797, un système fiscal mixte, avec taxes sur l'entrée et la sortie des marchandises et impôt d'une piastre par tête de noir.

Cependant l'édifice social et politique demeure fragile. La vie chère accentue la paupérisation, la question du remboursement des dettes crée un véritable malaise, les difficultés d'existence détournent de plus en plus

les habitants des responsabilités civiques. On assiste en conséquence à une sorte de désagrégation des corps constitués, d'autant que les réformes judiciaire et politique imaginées en 1797 sont repoussées par les assemblées primaires. Un climat d'insécurité, parfois de violence, s'installe dans l'île. Enfantés par la misère, des rêves de revanche ou de fortune alimentent la résistance jacobine et s'incarnent surtout dans l'étrange complot libertaire de Pignolet.

Les oppositions politiques risquent toujours de provoquer l'agitation des noirs. Pour conjurer ce péril, diverses précautions sont prises qui allient la répression de la traite interlope, du marronnage et de toute forme de propagande abolitionniste, à un effort d'humanisation du régime esclavagiste. Une politique d'affranchissements individuels est aussi pratiquée, mais trop timide pour véritablement offrir une solution à la question noire qui est seulement mise en sommeil.

A partir du dernier trimestre de 1797, la situation d'ensemble se détériore encore : le nouveau système fiscal ne donnant pas les résultats escomptés, il faut réduire les dépenses, fermer le collège colonial, limoger une partie de la garnison, accusée de sympathiser avec les esclaves, supprimer aux planteurs la garantie d'achat de toutes leurs récoltes, plafonner la subvention accordée par la colonie à l'administration extérieure, prévoir le recours à la contrainte pour obtenir le paiement des impôts.

La conséquence directe de cette politique, c'est, en mars-avril 1798, l'insurrection des trois quartiers du Sud, Saint-Louis, Saint-Pierre et Saint-Joseph. Révolte contre l'impôt, mais aussi protestation patriotique contre des dirigeants suspectés de vouloir pactiser avec l'Anglais, sursaut jacobin et expression d'un particularisme vivace. Après avoir menacé de dégénérer en guerre civile, la crise se dénoue toutefois sans effusion de sang, grâce en particulier à l'habileté et à l'énergie du gouverneur. Les chefs rebelles (Belleville, Sanglier, le curé Lafosse...) partent pour l'exil ; mais rien n'est véritablement réglé des problèmes de fond, et des rumeurs tenaces courent sur le projet des dirigeants de déclarer prochainement l'indépendance pour anticiper sur les mesures de représailles de la métropole que le coup d'Etat du 18 fructidor fait augurer.

Au lendemain de l'insurrection du Sud, l'Assemblée décide une refonte d'ensemble des structures insulaires. La nouvelle Organisation générale provisoire, approuvée en juin 1798, s'inspire directement de la Constitution française de l'an III. Elle efface les caractères les plus démocratiques du système antérieur (limitation des pouvoirs des assemblées primaires, conditions censitaires pour l'éligibilité aux fonctions civiles, suppression de l'indemnité parlementaire...). Elle concentre aussi tous les pouvoirs aux mains de l'Assemblée et de son émanation, le Comité administratif, qui remplace à la fois le Directoire et le Comité de sûreté publique. La Garde nationale et le régiment des Volontaires sont réformés, une juridiction d'appel recrée, le taux de la dépréciation du papier-monnaie déterminé. Une nouvelle contribution directe sur les esclaves, les maisons, les revenus non agricoles et divers signes extérieurs de richesse, est également décidé.

Malgré tout, la tension persiste dans la colonie, exacerbée à la fin de 1798 par le retour furtif des Seychelles de quelques déportés du Sud, par la répercussion des troubles de l'île de France, où pendant quelques jours les jacobins avaient repris le pouvoir, et par un « complot » de miséreux dans la région du Vent. L'Assemblée en profite pour condamner à l'exil Lebouq, chef des républicains locaux ; mais elle est elle-même

minée par une crise intestine sérieuse et par la résistance généralement vaine, mais acharnée, de Jacob à son autorité. Très réceptive aux rumeurs les plus contradictoires et mêmes les plus folles, l'opinion est extrêmement nerveuse.

Dans ce climat fiévreux éclate le 25 pluviôse an VII (13 février 1799) le soulèvement d'une partie de la Garde nationale de Saint-Denis, appuyé par des éléments insurrectionnels venus surtout de Saint-Paul. Révolte paradoxale qui voit l'alliance des survivants les plus résolus du mouvement populaire et des partisans de la vieille administration militaire et monarchisante. Mais les tergiversations de Jacob, l'énergie du Comité administratif et le soutien massif des quartiers du Vent aux autorités légales, la font échouer. Une répression d'une ampleur inégalée dans l'histoire réunionnaise suit cette « journée » et assure le triomphe de l'ordre conservateur.

Désormais, le Comité administratif exerce une véritable dictature, pourchassant les derniers tenants du jacobinisme, humiliant le gouverneur et son entourage. Mais les problèmes d'approvisionnement réapparaissent par suite d'une succession de conditions climatiques néfastes, et tous les efforts n'arrivent que partiellement à réduire les difficultés financières. Surtout la fin de l'an VII voit les craintes au sujet de la survie de l'ordre esclavagiste prendre une ampleur encore inconnue. Opinion et dirigeants sentent la menace métropolitaine se préciser, la pression anglaise se renforcer ; ils vont jusqu'à suspecter l'île de France et Malartic de vouloir intervenir à La Réunion pour renverser le régime politique et imposer l'émancipation des noirs. Les corsaires paraissent devoir être les instruments de cette politique, l'île en arrive presque aux hostilités avec Malroux et Surcouf. La rumeur court même que l'expédition d'Égypte pourrait avoir pour véritable finalité l'abolition de l'esclavage aux Mascareignes !

Dans un tel climat, les rapports raciaux se tendent inévitablement. En dépit des efforts de quelques esprits lucides pour dédramatiser les choses, le mépris et la suspicion des « nègres » s'exacerbent et paraissent justifiés par la découverte, à Sainte-Rose, d'un complot d'esclaves visant à un massacre des blancs. Dénonciations pour des motifs souvent futiles, renforcement de la chasse aux marrons, commissions prévotales expéditives : l'atmosphère de contrainte policière s'épaissit.

Pour garantir l'ordre esclavagiste, d'aucuns envisagent aussi des solutions politiques. Une faction royaliste exaltée propose l'indépendance temporaire jusqu'au ralliement à une monarchie française restaurée. Le projet alarme fort l'île de France qui, à deux reprises, envoie pour le combattre des commissaires qu'accompagne même le vieux gouverneur général Malartic. Ces interventions, l'action d'un parti légaliste animé par Villèle et la décision de passer avec les États-Unis, pourtant en « quasi-guerre » contre la France, un accord commercial très précieux pour l'économie insulaire, finissent, en mars 1800, par avoir raison du projet. Mais la méfiance demeure profonde envers le régime consulaire à ses débuts qui, ainsi que le prouvent ses instructions à Villaret-Joyeuse et Cossigny Palma, n'a effectivement pas renoncé à une application progressive du « fatal décret ».

Cette méfiance favorise le courant anglophile. Celui-ci domine l'Assemblée en novembre 1800 ; mais il est battu aux élections de la fin de l'année ; la réforme institutionnelle de janvier 1801, en même temps qu'elle fossilise la vie politique et enlève pratiquement à la base toute possibilité d'expression, paraît interdire tout changement du statut insulaire.

Les anglophiles, regroupés surtout dans la région de Saint-André, envisagent alors, en avril, le coup de force. Mais la tentative, dans laquelle Jacob et surtout son adjoint Galaup jouent à nouveau un rôle très ambigu, est déjouée par la fermeté des dirigeants fidèles à l'autorité française ; elle se solde par quelques nouvelles déportations.

Après cette crise, sauf un bref émoi à l'arrivée des déportés de « la machine infernale », la vie politique s'assoupit. L'île se rallie au régime consulaire qui lui promet le maintien de l'esclavage, rappelle ses proscrits à la nouvelle de la paix et attend l'administration nouvelle qui doit lui apporter l'ordre et des secours financiers. Tandis qu'elle tarde à arriver, la Révolution agonise tristement dans l'indifférence générale.



Dès son installation, le régime de Decaen en balaie quasiment toutes les créations, restaurant un pouvoir militaire fort, les tribunaux et l'esprit de l'Ancien Régime. L'empreinte de la Révolution paraît rapidement effacée et même reniée : il est vrai qu'elle n'a jamais modifié en profondeur, ni les structures économiques, ni les structures sociales de l'île. Les possédants ont sacrifié leurs aspirations politiques à la garantie de leurs privilèges sociaux.

Toutefois, de l'expérience révolutionnaire, il est impossible que rien ne survive. Car elle n'a pas seulement été un avatar colonial de la Révolution française, sa copie ou sa caricature, mais bien la première véritable prise de conscience et expression profonde de la spécificité réunionnaise. Rêvant d'une certaine autonomie locale à l'intérieur de la Nation française, l'association des Francs Créoles en ressentira encore, après 1830, la nostalgie.

Claude WANQUET.